

# La gestion communautaire des ressources naturelles à l'Est de la R.D.Congo : expérience de l'UGADEC

Mukulumanya. M<sup>1,3</sup>, Vermeulen. C<sup>2</sup>, Kalinda. A<sup>3</sup> et Mate. M<sup>1</sup>

## Résumé

Les provinces du Nord Kivu et du Maniema, à l'est de la R.D.Congo sont confrontés à la destruction de l'environnement, particulièrement dans les parties des territoires de Walikale, Lubero, Punia et Lubutu. Alors que les forêts riches en biodiversité sont importantes tant pour l'Etat du fait de leur valeur économique que pour les communautés locales pour leur développement, les menaces qui pèsent sur ces dernières sont légions. Les plus importantes sont les mines, les guerres, le foncier, la légitimité et la légalité, etc. Face à cette situation, en 1998 les communautés locales de ces territoires ont décidé d'initier un nouveau modèle de gestion communautaire des ressources naturelles par la création de réserves gérées par les populations locales. L'objectif de ce modèle est la gestion de biodiversité associée au développement endogène, conduite par une l'Union des Associations de Conservation de Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la R.D.Congo (UGADEC). Quinze ans après le début de cette initiative les résultats sont prometteurs. Des actions de conservation ont été mises en place et un développement rural amorcé. Cependant, pour que la gestion communautaire devienne une réalité, il importe qu'un partenariat durable soit établi entre les différents acteurs liés à la gestion des réserves communautaires de l'est.

**Mots clés :** Gestion communautaire, Ressources naturelles, UGADEC, R.D.Congo

## Introduction

Lors de la conférence de Rio, deux grands courants de pensée se sont affrontés quant à leur perception des rapports de l'homme avec la nature. D'après Aubertin et al. (1998), il s'agit du mouvement conservacionniste qui prône la protection de la nature contre l'homme considéré comme son principal prédateur et du courant utilitariste qui défend l'utilisation rationnelle de la nature.

Le compromis trouvé à cette conférence est le point de départ international de la gestion participative sous les différentes formes que nous lui connaissons aujourd'hui.

Bahuchet. S. et De Maret. P. (2000) affirment que la forêt ne peut être gérée aux dépens des populations qui en vivent, ni en l'absence de leur participation active. Cela constitue aujourd'hui l'un des concepts consensuels du discours international sur la protection de l'environnement.

Les thèmes de la gestion participative, du transfert de droits de l'échelon national à des niveaux plus locaux, ou de la reconnaissance de la valeur des pratiques et des savoirs locaux, ont mis du temps à s'imposer. Il aura fallu un peu plus de deux décennies pour

voir s'infléchir de façon nette le discours international, scientifique puis politique, et enfin social, sur la forêt.

C'est dans ce contexte que les communautés locales de l'Est de la R.D.Congo ont initié la gestion communautaire de leurs ressources naturelles, à travers une nouvelle approche qui prend en compte la gestion de biodiversité associée au développement endogène et portant le nom d'Union des Associations de Conservation de Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la R.D.Congo (UGADEC).

## Contexte

Situation géographique et localisation de la zone

Avec un total de 1.800.000 ha constitués de forêts primaires, le territoire considéré s'étend du nord au sud entre le parc national de la Maïko et le parc national de Kahuzi-Biega, dans la province du Nord Kivu et la province du Maniema (UGADEC. 2002). Il comprend toutes les réserves à gestion communautaire entre ces deux aires protégées. La zone est constituée d'un relief de plaines, de plateaux et de montagnes dont le point culminant est le Mont Matebo ; elle est située dans la zone intertropicale de très basses latitudes de la zone équatoriale. Les précipitations régulières et abondantes génèrent un réseau hydrographique dense appartenant au bassin du Congo (UGADEC. 2003).

<sup>1</sup> Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux ;

<sup>2</sup> Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales, Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech ;

<sup>3</sup> Union des Association de Conservation de Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la R.D.Congo ;  
Author's Contact: mukulumanyam@yahoo.fr

## La faune



La zone couverte par l'UGADEC présente une faune diversifiée. Plus d'une dizaine d'espèces de primates ont été identifiées dans cette région, dont la plupart figurent sur la liste des animaux menacés d'extinction établie par UICN (Yanggen. D et al. 2010). Nous citons les espèces phares des grands singes : le gorille des plaines de l'Est (*Gorilla gorilla graueri*), le chimpanzé commun (*Pan troglodytes schweinfurthii*) ou encore le *Cercopithecus hamlyni* (Cercopithèque à tête de Hibou). D'autres grands mammifères peuplent également ces massifs, comme l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), le buffle de forêt (*Synceurus caffer nanus*), le potamochoère (*Potamochoerus porcus*), etc. Signalons également la présence de l'oryctérope (*Orycteropus afer*), du pangolin géant (*Manis gigantea*), du chevrotin aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), du léopard (*Panthera pardus*) (UGADEC. 2003).

En outre on observe une diversité d'oiseaux intéressante, comptant notamment l'endémique paon congolais (*Afropavo congensis*).

## Contexte humain

Les humains vivent en grand nombre dans ces zones forestières. Les populations locales considèrent ces terres ancestrales comme leurs propriétés coutumières dont elles tirent l'essentiel de leur survie. Cette population est majoritairement composée de ressortissants des ethnies Lega, Nyanga, Kumu, Kwame, et Nande elles mêmes organisées en

clans (Territoire de Walikale. 2011, Territoire de Lubutu. 2010).

Toute approche de conservation communautaire sur ces terres exige donc en premier lieu l'assentiment des populations, en particulier celle des chefs coutumiers, des notables, des propriétaires coutumiers des terres et des élites intellectuelles locales. Après cette étape d'adhésion des autorités traditionnelles et de reconnaissance de la légitimité des pratiques coutumières franchie, le propriétaire légal des terres en RDC, à savoir l'Etat à travers ses différents services administratifs pourra être consulté.

## Création de l'UGADEC



La gestion communautaire des ressources naturelles à travers la mise en place des Réserves Communautaires par les communautés locales est une approche récente pour la RDC. Elle prend son origine en 1998. Sous la bannière de l'UGADEC certaines communautés locales des territoires de Walikale, Lubero dans la province du Nord Kivu, Punia et Lubutu dans la province du Maniema commencent à réfléchir à cette approche. C'est ainsi que naît la première Réserve de conservation à gestion communautaire des gorilles de Tayna. L'information circula progressivement de sorte que vers les années 2001-2002 plusieurs associations de conservation et gestion durable des ressources naturelles furent créées par les communautés locales des territoires des alentours pour atteindre le nombre de 9 et constituer la plate-forme de l'UGADEC.

Tableau 1. Chronologie de la création des associations

N°	Noms des associations membres	Provinces	Années
1	La Réserve de Gorilles de Tayna (RGT)	Nord Kivu/territoire de Walikale	1998
2	La Réserve Communautaire des Primates des Bakumbule (RECO-PRIBA)	Nord Kivu/territoire de Walikale	2001
3	La Conservation Communautaire pour la Réserve Forestière des Bakano (COCREFOBA)	Nord Kivu/territoire de Walikale	2002
4	La Réserve des Gorilles de Punia (RGPU)	Maniema/ territoire de Punia	2002
5	La Réserve des Gorilles d'Usala (RGU)	Nord Kivu/territoire de Walikale	2002
6	La Réserve des Gorilles d'Utunda et de Wassa (REGOUWA)	Nord Kivu/territoire de Walikale	2002
7	La Réserve communautaire des Primates et des Forêts de la Lowa (RECOPRIFOL)	Nord Kivu/territoire de Walikale	2003
8	La Réserve de Gorilles de Mokigiti et Kingombe (REGOMOKI)	Maniema/territoire de Lubutu	2004
9	La Réserve de Gorilles de Lubutu (REGOLU)	Maniema/territoire de Lubutu	2004

La fédération est sans but lucratif et œuvre sous l'arrêté provincial n°032/02 de 2002 portant la création, les objectifs, les organes et le fonctionnement. Elle a pour mission de conserver les grands singes ainsi que d'autres animaux protégés par la loi Congolaise afin de promouvoir l'écotourisme, le développement et l'autogestion des populations riveraines des réserves.

Son objectif global est de promouvoir le développement socio-économique des communautés locales riveraines des réserves, afin de participer à la conservation des grands singes et leurs habitats naturels à l'Est de la RDC, d'organiser l'écotourisme à travers l'habituation des gorilles, de promouvoir le développement socio-économique des communautés locales, de créer le corridor écologique entre les deux parcs nationaux, d'organiser les recherches scientifiques et de constituer une banque des données sur les gorilles des plaines de l'Est.

Outre la conservation de la biodiversité, la fédération intervient dans le cadre du développement socio-économique dans les villages riverains des réserves dans les domaines de la santé, l'éducation, l'adduction d'eau, l'élevage et la résolution des conflits communautaires.

### **Structure organisationnelle**

La gestion organisationnelle de la plate forme et de ses réserves membres est structurée à deux niveaux :

#### **Au niveau de la fédération**

La fédération joue les rôles de lobbying et de mobilisation des fonds au près des différents partenaires et bailleurs pour l'exécution des activités de conservation et de développement sur terrain dans les réserves membres.

#### **Au niveau des associations membres**

Chaque association gestionnaire d'une réserve communautaire est autonome dans la gestion de son administration et de ses activités; elle peut chercher d'autres partenaires et adhérer à d'autres fédérations pour réaliser certains projets liés au développement. Les associations présentent une structure unique commune à toute association sans but lucratif congolaise ; elle est constituée de : l'assemblée générale, la coordination, la direction des programmes, la direction de développement et de sensibilisation, les chargés de monitoring et les guides et pisteurs (UGADEC. 2003).

Afin de limiter les différends qui pourraient survenir entre les membres des communautés, une structure très importante a été instaurée au niveau de chaque association membre de la fédération, il s'agit du comité de dialogue. Cet organe est chargé de faire le suivi entre les membres de la communauté pour une résolution pacifique des problèmes d'ordre sociaux. Cet organe sensibilise les populations locales sur l'importance de la gestion communautaire des ressources naturelles. Ce comité est constitué de représentants de toutes les couches sociales (notables, enseignants, pasteurs, infirmiers, hommes, femmes, jeunes,...) des villages environnant chaque réserve (Conservation International. 2011).

#### **Stratégies de participation**

Les stratégies utilisées pour implanter la gestion communautaire dans la zone UGADEC prévalaient principalement de la gestion participative. Citons notamment :

- La participation des communautés locales en assemblées à la gestion et à la prise des décisions sur leurs ressources naturelles ;

- l'organisation d'une cartographie participative avec les communautés locales pour délimiter les réserves ;
- L'implication du pouvoir coutumier local dans la gestion des réserves ;
- L'association entre la conservation communautaire et le développement communautaire intégré;
- L'élaboration participative des plans de gestion pour chaque réserve ;
- Les échanges permanents avec les populations dans leurs villages respectifs ;
- La planification participative des activités à réaliser entre les associations membres et la fédération.

Le renforcement des capacités est une réussite au niveau de la fédération grâce à la création de « l'Université de Conservation de la Nature de Kasugho » qui organise les « facultés » de biologie animale, biologie végétale et les sciences de communication. Cette université forme notamment les enfants des propriétaires coutumiers des terres à la gestion de leurs réserves.

Enfin le modèle de gestion participative s'articule sur un système de signature de contrats de partenariat, de contrats financiers et de contrats d'exécution des activités entre les bailleurs de fonds et la fédération et entre cette dernière et ses associations membres.

#### **Règlement du zonage participatif dans les réserves (UGADEC. 2003)**

Dans le cadre de la gestion intégrée, l'UGADEC avec ses associations membres ont développé leur propre procédé de zonage des réserves communautaires, compatible avec l'approche internationale de la conservation de la biodiversité.

Ce zonage comporte trois séries (zones) définies comme suit :

### Zone intégrale

Le niveau de protection est identique à celui d'une aire protégée, c'est-à-dire une protection complète de toute la flore et la faune, et l'interdiction d'exploiter des ressources naturelles.

### Zone tampon

Une zone qui s'étend jusqu'à 5 km des limites de la zone intégrale, où les résidents actuels peuvent poursuivre leurs activités agricoles et pastorales de subsistance, mais où aucun nouveau défrichement agricole ou aucune immigration nouvelle ne sera autorisée. Ces deux zones constituent la réserve communautaire.

### Zone de développement

Les zones situées en dehors de la réserve communautaire, mais à l'intérieur de la chefferie (entité administrative), où toutes les activités légales sont autorisées (compatibles avec le droit coutumier et le droit écrit national de la R.D.C).

### Résultats

#### Conservation de la biodiversité

Trois quart de la superficie de la zone sont déjà patrouillés et presque toutes les espèces animales sont identifiées ; les patrouilles se font journalièrement dans chaque association.

Les animaux phares (gorilles, chimpanzés, éléphant, okapi,...) sont localisés géographiquement dans la zone et font l'objet de suivis réguliers par les guides et pisteurs. Partant de ce suivi régulier, deux familles de gorilles, respectivement de 14 et 9 individus sont dans une phase pré-habitude à la présence humaine (UGADEC. 2012).

Deux réserves communautaires ont été officiellement reconnues par l'Etat ; il s'agit de la réserve de gorilles de Tayna et de la réserve communautaire de primates de Kisimba-Ikobo. Deux autres réserves vont acquérir ce statut.

Les plans de gestion élaborés sont disponibles pour chaque réserve communautaire et treize gorilles orphelins ont été récupérés et transférés au centre de réhabilitation et d'éducation des gorilles (Sanctuaire GARACE) à Kasugho dans le but de les réintégrer plus tard dans leur milieu naturel.

### Développement intégré

Plusieurs projets de développement socio-économique au profit des populations locales ont été mis en place dans la zone par la fédération et ses partenaires. Parmi ces projets, on note :

La création d'une Université de Conservation de la Nature pour le Développement de Kasugho (UCNDK) et le Tayna Center for Conservation Biology (TCCB). Les différents agents des réserves sont recrutés à partir de l'université pour assumer certaines responsabilités une fois terminée la formation académique.



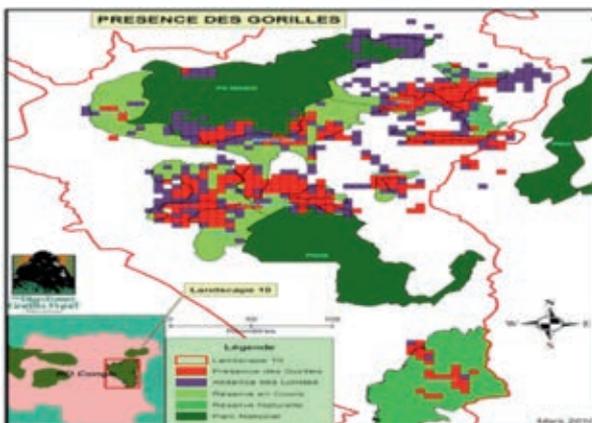
La construction d'une micro-centrale hydroélectrique pour fournir l'université et la cité de Kasugho en énergie électrique, l'installation de deux stations radio communautaires qui émettent dans la cité de Kasugho et la Ville de Goma au Nord Kivu pour diffuser les messages liés à la conservation communautaire, la Construction de sept centres de santé dans sept réserves communautaires et la construction de cinq écoles sont autant d'initiatives de développement rural.

La fédération à travers ses bailleurs paie également les primes mensuelles des enseignants ainsi que la fourniture du mobilier comme appui à sept écoles dans sept réserves, l'aménagement de douze sources d'eau potable dans les différents villages de sa zone d'intervention et la mise à disposition de semences améliorées pour l'agriculture de subsistance à la population.

### Cohésion sociale

La mise en place de la stratégie de gestion des ressources naturelles à travers la conservation communautaire par la fédération a permis dans la zone un rapprochement des communautés locales sur un idéal commun la conservation des biodiversités et la résolution pacifique des conflits coutumiers, fonciers, ainsi que le partage des quelques bénéfices entre les communautés locales.

La création des réserves dans les milieux a généré quelques emplois pour la jeunesse et la population



locale, mais aussi la cohésion à travers les groupes d'intérêts et comités locaux de développement des villages.

### Critiques et difficultés

Quoique originale, l'expérience en cours n'est pas exempte de difficultés et de critiques ; citons notamment : l'absence de reconnaissance juridique du modèle. Aucune loi congolaise ne régit pour l'instant la conservation communautaire. Il existe ainsi un risque d'appropriation par l'Etat Congolais de ces réserves suite aux contrats de cogestion établis entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et certaines Réserves Communautaires. Cet aspect déposséderait les communautés et les plongerait dans une désolation totale. Une autre contrainte réside dans l'échec de l'écotourisme, source principale de revenus à long terme, dans un contexte post-conflit où sévissent encore de nombreux groupes armés. La question de la légalité et de la légitimité poserait également des problèmes, ainsi que la gestion de la fiscalité et du droit sur le foncier à travers l'émergence de possibles conflits entre droit foncier moderne et foncier coutumier.

A ces différentes contraintes s'ajoutent quelques difficultés auxquelles la fédération fait face; il s'agit de : l'enclavement de la zone (peu de routes praticables), l'insécurité répétée créée par différents groupes armés dans la zone, le manque d'auto financement durable et l'insuffisance de logistique adéquate.

### Conclusion

La conservation de la nature à l'heure actuelle est un pari qui ne peut réussir que par la participation effective de toutes les composantes dans la gestion quotidienne des

ressources naturelles. Le mode de conservation sous cloche « c'est-à-dire la conservation de la biodiversité sans intervention de l'homme à part la recherche, l'éducation et l'écotourisme de façon policière », hérité de la colonisation a atteint ses limites et ne peut en aucun cas garantir une meilleure gestion des ressources naturelles.

En corroborant l'hypothèse des tenants du courant utilitariste qui défend l'utilisation rationnelle de la nature tout en la préservant pour les générations présentes et à venir, nous trouvons que l'UGADEC et les communautés locales précitées ont compris le sens d'une gestion participative qui pourrait être bénéfique à tous.

Ce modèle communautaire est le fruit du savoir intellectuel des communautés locales des provinces du Nord Kivu et Maniema qui ont compris le sens majeur du développement grâce à leurs ressources naturelles et qui aujourd'hui est devenu un modèle à suivre pour d'autres communautés locales de l'est, centre et nord de la R.D.Congo.

### Références

Aubertin. C., Boisvert. V., Vien. F. D.1998, «La construction sociale de la question de la biodiversité ». Natures, Sciences, Sociétés. Paris, France, vol. 6, n° 1, 7-19.

Bahuchet. S. et De Maret. P. 2000, Forêt des tropiques, forêts anthropiques, Rapport final APFT, Vol. I, UE, Bruxelles.

Territoire de Lubutu. 2010. Rapport administratif annuel. Inédit.

Territoire de Walikale. 2011. Rapport administratif annuel. Inédit.

UGADEC. 2002. Rapport d'évaluation de terrain sur la faisabilité de la création de l'UGADEC ;

UGADEC. 2003. Rapport d'activité ;

Conservation International. 2011. Plan d'Utilisation des Terres dans le Lanscape 10 ;

UGADEC. 2012. Rapport d'activités techniques annuelles.

[www.gorillafund.org](http://www.gorillafund.org) : 7/07/2013

[www.ugadec.org](http://www.ugadec.org): 21/08/2013

Yanggen. D, Angu. K et Tchamou.N. 2010. *Conservation à l'échelle du Paysage dans le Bassin du Congo : Leçons tirées du Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE)*. UICN. Gland. Suisse. 303p.

### Remerciements

La production du présent article a été le fruit de la collaboration entre de nombreuses personnes, que nous tenons à remercier. Plus particulièrement à Madame Pauline Gillet de l'Université de Liège, Campus de Gembloux Agro-Bio-Tech pour la lecture, la mise en forme et la correction de ce texte.